

passé (1919), le pays possède suffisamment de lieuses, mais par contre il y a pénurie de faucheuses et de moissonneuses. Sous le régime du crédit octroyé par le Gouvernement canadien, on a importé en Roumanie 3,000 lieuses Massey-Harris et 150 Frost and Wood, à part une quantité considérable de pièces détachées; or ces machines sont maintenant offertes par le Gouvernement canadien aux paysans et aux propriétaires au prix de 3,520 lei pièce. C'est là le coût de revient des machines calculé à un taux du change beaucoup plus bas que le taux présentement en vigueur." Compte tenu du taux du change, cette somme représenterait \$130 en argent canadien.—R. C'est exact.

Q. Vendu par le Gouvernement roumain grâce au crédit octroyé par le Gouvernement canadien.—R. Oui. Où cela tend-il?

Q. Au prix?—R. Nous n'avons rien à voir dans le prix demandé par le Gouvernement roumain pour les lieuses à ses paysans qui probablement ont à faire face à des conditions fort désavantageuses.

Q. Je veux en venir au prix de la machine imposé au gouvernement roumain?—R. Eh bien, la machine a été vendue au gouvernement roumain, comme l'a dit M. Findlay. Veut-on dire que nous avons vendu au gouvernement roumain à meilleur compte qu'ici même? Est-ce là que vous voulez en venir?

Q. Je vous demande des précisions?—R. Quelles précisions?

Q. Combien avez-vous vendu chaque machine au Gouvernement roumain?—R. Bon; mais cela je ne puis vous le dire; je puis tout de même déclarer ceci: je suis d'avis, sans hésitation d'aucune sorte, que le prix demandé pour ces machines au Gouvernement roumain a été considérablement plus élevé que le prix demandé au Canada même.

Le président:

Q. Pourquoi? Vous avez encaissé l'argent du Gouvernement canadien pour ces machines?—R. Il y avait un agencement particulier des machines et, très certainement, il y avait la question du transport.

Q. Vous avez fait un prix franco usine. Je me demande pourquoi vous avez demandé des prix plus élevés alors que le Gouvernement canadien était le bailleur de fonds.

M. Caldwell:

Q. Le témoin veut-il dire que le Gouvernement canadien lui a payé davantage pour expédier ses machines en Roumanie?—R. Je l'ignore. Je crois que ce marché a été conclu avant mon entrée au service de cette compagnie.

Le président:

Q. Mais pour ce que vous en savez?—R. Il n'est pas question de ce que je puis me rappeler. Je ne dis, dans la déclaration qui est généralement connue, que ceci, que les lieuses n'ont pas été vendues moins cher.

M. Caldwell:

Q. Pourrions-nous obtenir ce renseignement?—R. Je vous l'expédierai.

M. Hammell:

Q. Vous ne parlez pas ici de la somme encaissée par la Compagnie Massey-Harris mais bien du prix demandé par le Gouvernement roumain à ses clients?—R. Oui.

M. Caldwell:

Q. Pourrions-nous demander au témoin de nous fournir des renseignements sur ce que sa Compagnie a obtenu pour ces lieuses?

[M. Thomas Bradshaw.]